

## SI L'AUTOGESTION ÉTAIT UN FASCISME RAMPANT?

(suite du n°47)

Dans une étude précédente (33) nous avons montré que pour les anarchistes, lorsqu'ils utilisent le mot autogestion, il n'existe aucune ambiguïté: il s'agit de la gestion directe de l'économie par les travailleurs instaurée à l'occasion d'un mouvement révolutionnaire libertaire.

En France, lors du congrès extraordinaire de la *Fédération Anarchiste* qui s'est tenu à Antony du 1er au 4 novembre 1979, tout a été très clair pour tous. Il n'a pas été question de revenir sur ce point bien établi, de laisser entendre qu'il pourrait être possible de mettre en place des «*structures autogestionnaires*» à l'intérieur des régimes capitalistes privés ou d'Etat.

Si l'on fait abstraction de quelques bavardages plus ou moins métaphysiques sur le «*petit*» et le «*grand*» (34), la plupart des contributions à la conférence internationale d'études sur l'autogestion organisée à Venise du 28 au 30 septembre 1979 allaient dans le même sens.

On peut ne pas être d'accord avec les auteurs sur d'autres points, mais sur celui-là les opinions semblent convergentes.

Pour Luciano Lanza il ne peut s'agir que d'une «*structure économique post-révolutionnaire*» (35). Pour Carlos Semprun Mora «*il n'y a jamais eu d'autogestion ni en Yougoslavie, ni en Algérie, même si le terme a été officialisé, car il n'y a pas d'autogestion possible dans un Etat hiérarchisé, avec parti unique et plan autoritaire*» (36), puis il continue en dénonçant le piège: «*Ce qu'il y a eu, par contre, c'est une certaine participation des travailleurs à leur auto-exploitation. C'est d'ailleurs, dans la plupart des cas, ce qu'on entend par autogestion: la participation, sous l'égide d'un Etat fort et la férule des bureaucraties ouvrières*» (36).

René Loureau va plus loin, avec raison, en faisant la liaison entre l'idéologie autogestionnaire et l'idéologie écologiste: «*si la crise de l'énergie devient, au moins pendant quelque temps, une réalité pénible (électricité, essence,...) il est fort possible que la gestion de la rareté, jointe à la gestion du chômage, fasse fleurir l'autogestion comme l'un des beaux-arts sociologiques pauvres*» (37).

La cause devraient être entendue et cela vaudrait la peine maintenant de se demander s'il est justifié de débaptiser notre objectif historique qu'est la gestion directe pour lui donner un nom à la mode prêtant à toutes les confusions par delà les querelles sur le «*fétichisme des mots*», n'est-ce pas une erreur stratégique?

Sommes-nous certains, dans l'état actuel de nos forces à l'échelle planétaire, de pouvoir faire pièces à ceux pour qui le mythe autogestionnaire est un outil idéologique permettant de faciliter l'intégration aux entreprises et à l'Etat des organisations de classe des travailleurs salariés?

Albert Meister n'y va pas par quatre chemins, il annonce honnêtement la couleur et c'est à porter à son crédit. Il ne veut parler que de la seule autogestion qui existe: celle de la Yougoslavie et de l'Algérie. Il la décrit sans détour: «*...l'autogestion n'a été ni introduite, ni réglementée dans le but de réaliser une expérience de gestion collective dans les usines, mais dans celui d'organiser l'intégration des masses dans le processus de*

(33) *Les Envahisseurs. Quelque chose de pourri au royaume de l'autogestion.* L'Anarcho-Syndicaliste, n°13, février 1977.

(34) BERTOLO, op. cit., 14

(35) Luciano LANZA, *Autogestion et économie, notes pour un débat.* Interrogations, op. cit., 39.

(36) Carlos SEMPRUN MORA. *Songes et Mensonges de l'Autogestion,* Interrogations, op. cit. 77.

(37) René LOUREAU, *Autogestion et institution.* Interrogations, op. cit., 38.

développement national» (38); «...l'autogestion est un instrument de participation populaire à la réalisation d'un plan et, derrière ce plan, de finalités idéologiques...» (39).

Pour sa part Jean-Pierre Chevènement manie le concept de contradiction dans les faits avec autant de lourdeur que le jeune Bakounine du temps qu'il était hégélien. Bakounine, heureusement, a su, lui, se débarrasser de cet hégélianisme juvénile. Par contre, Chevènement demeure ficelé dans les contradictions internes (réelles, celles-là) de son système, même s'il a conscience de certains dangers: «Ni le contrôle des entreprises par en haut, par le biais de l'appareil économique d'État, ni le contrôle par en bas, par la création de contre-pouvoirs dans l'entreprise, ne peuvent mettre un frein durable à la logique du développement du capitalisme» (40).

Il se rend parfaitement compte que, par l'introduction de «l'élargissement et l'enrichissement des tâches et la constitution de groupes autonomes ou semi-autonomes d'ateliers», le patronat cherche à tourner le ras-le-bol provoqué par le travail à la chaîne en utilisant des «techniques participatives» qui permettent «l'acquiescement à l'exploitation» et servent en même temps de «moyens d'autopolice» (41).

Mais la définition qu'il donne de l'autogestion ne dépasse pas le stade des formules creuses; «l'autogestion est à la fois la soeur et la fille de la révolution prolétarienne: elle change la nature du pouvoir ou alors elle n'est pas» (42). Ou encore: «... l'autogestion peut se définir par le mouvement qui y tend...» (43). C'est pourquoi son autogestion est très identifiable à celle décrite par Meister. En prétendant que le pouvoir peut changer de «nature», il cherche à nous faire oublier qu'il ne peut pas changer de rôle.

En effet si, dans le chapitre qu'il consacre à «l'autogestion dans l'entreprise» (44), la notion d'État n'intervient qu'incidemment, on la retrouve par la suite dès qu'il est question de planification et de la place de l'entreprise dans la société: «Le processus autogestionnaire ne peut se développer sans rupture avec le capitalisme, sans une profonde transformation des structures sociales, et par conséquent sans la conquête préalable du pouvoir d'État» (45). Comme tous les socialistes autoritaires Chevènement s'enfonce dans ce cul-de-sac historique qu'il qualifie de «point de passage obligé» (46) et pour mieux y piéger les travailleurs il leur fait miroiter cette autogestion que la mode pare d'une aura libertaire.

Nous avons tous très bien compris que les perspectives révolutionnaires de Chevènement ne dépassent pas le niveau du verbiage: «Le développement de l'autogestion ne va pas en effet sans une révolution de ce qu'il est convenu d'appeler le management» (47). Donnons-lui tout de même acte qu'il n'attribue pas la paternité de l'autogestion à Proudhon, mais à Marx (48).

Dans l'étude déjà citée après avoir analysé des ouvrages de responsables CFDT (49, 50), il était montré que cette organisation jouait le rôle d'un cheval de Troie de la réaction cléricale dans le mouvement ouvrier français et que, sous les prétextes d'autogestion et de planification démocratique, elle appliquait une politique néo-corporatiste dans la ligne de la doctrine sociale de l'Église (51).

D'autres textes, provenant de l'organisation elle-même ou de sa mouvance, confortent cette analyse même si certaines précautions oratoires s'efforcent de détourner l'attention: «Non, l'autogestion n'a pas de sens, elle n'est pas réalisable dans le capitalisme. Elle constitue un système opposé au capitalisme» (52). Avec les élèves studieux des organisations chrétiennes de jeunesse, excellentement formés à la tartuferie de la JAC, de la JEC ou de la JOC, il faut prendre le temps de chercher derrière le paravent des déclarations formelles.

Même si, la main sur le coeur et le coeur sur la main, on affirme: «L'autonomie du syndicat et la reconnais-

(38) Albert MEISTER, *Self-management et autogestion dans l'institution et dans la formation*. Interrogations, op. cit. 24.

(39) Ibid., 25.

(40) Jean-Pierre CHEVENEMENT, *Le vieux, la crise, le neuf*, Flammarion, Paris 1977, 179.

(41) Ibid., 203. (42) Ibid., 146. (43) Ibid., 160. (44) Ibid., 191-208.

(45) Ibid., 242. (46) Ibid., 241. (47) Ibid., 200. (48) Ibid., 145.

(49) Edmond MAIRE & Jacques JULLIARD, *la CFDT d'aujourd'hui*. Seuil, Paris 1975.

(50) Edmond MAIRE, *Demain l'autogestion*. Seghers, Paris 1976.

(51) *Les Envahisseurs - La CFDT pour quoi faire?* L'Anarcho-Syndicaliste, n°14, mars 1977.

(52) Albert DETRAZ, Alfred KRUMNOW, Edmond MAIRE, *la CFDT et l'autogestion*. Cerf. Paris 1975, 38.

sance de ses moyens, y compris la grève, constituent une nécessité et une garantie fondamentale de l'autogestion» (53); ou encore: «Si la CFDT déclarait qu'elle veut l'exercice du pouvoir par les travailleurs eux-mêmes, et en même temps si elle menait l'action en prenant toutes les décisions au sommet, sans laisser d'initiative à la base, elle ne serait pas sérieuse» (54); ou surtout: «Paradoxalement, la CGT engendre des comportements de type religieux classique, alors que la CFDT engendre des comportements plus iconoclastes, plus libertaires» (55).

La réalité est toute autre. La réalité c'est notamment: «L'autogestion n'a pas de sens sans la planification démocratique et la propriété sociale des moyens de production. Mais inversement, la propriété sociale et la planification ne changent rien de fondamental sans l'autogestion» (56).

L'articulation de ces trois objectifs liés vaut la peine qu'on la dissèque:

«Dans l'autogestion:

- ce sont les travailleurs qui éliront les responsables de l'entreprise aux différents niveaux (de l'atelier à l'ensemble de l'entreprise);

- ce sont les travailleurs qui décideront collectivement de l'organisation du travail et des conditions de travail;

- ce sont les travailleurs qui détermineront, dans le cadre du plan démocratique, la politique de l'entreprise en matière de fabrication, de répartition des investissements, de rémunération» (57).

Dans les deux pages qui veulent répondre à la question fondamentale: «Dans l'autogestion qui sera propriétaire des entreprises? Est-ce que se sera l'Etat?» (58), même s'il est précisé que l'expropriation des capitalistes «suppose au moins la prise du pouvoir central», le mot Etat n'est pas utilisé, on peut même affirmer qu'il est soigneusement évacué. On tourne systématiquement autour du pot:

- «la propriété sociale n'est pas la propriété d'un petit groupe, fut-il composé des travailleurs de l'entreprise».

- «...les entreprises, ou les services collectifs (...) sont considérés comme des moyens collectifs de travail et non plus comme des biens marchands utilisés pour valoriser un capital, et dont on peut disposer à volonté».

- «... dans un système autogestionnaire, les attributs de la propriété, les différents pouvoirs qu'elle donne au propriétaire, seront répartis entre différents centres de décision: le plan, la région, l'entreprise».

Mais il n'est pas facile de faire abstraction de la question de l'Etat, même en l'enveloppant dans le nuage de fumée du pouvoir, même en proposant d'éliminer les antagonismes par des vœux pieux: «L'élaboration démocratique du Plan et son caractère décentralisé permettront à la fois que chacun s'exprime, que les décisions de la majorité s'imposent, et que chacun garde toute l'autonomie dont il peut disposer sans nuire à autrui» (59).

La logique des faits oblige à se définir: «L'autogestion est inséparable de la propriété sociale des moyens de production et d'échange. Comme il n'y a aucune chance que les propriétaires capitalistes en fassent cadeau d'eux-mêmes aux travailleurs, cela exige que ceux-ci s'emparent du pouvoir d'Etat» (60). Leur cheminement les conduit nécessairement dans le même cul-de-sac que tous les socialistes autoritaires (s'ils se prétendent libertaires c'est pour nous tromper) et cela s'accompagne du refrain que connaissent bien les anarchistes, que Bakounine, Kropotkine, etc... ont critiqué correctement avant même que leurs critiques soient confirmées par le déroulement de l'histoire: «La perspective de l'autogestion transforme radicalement la question du pouvoir d'Etat» (61).

(à suivre)

**Marc PRÉVÔTEL.**

-----

(53) Ibid., 51. (54) Ibid., 67. (55) Ibid., 7. (56) Ibid., 32-33. (57) Ibid., 29. (58) Ibid., 41-43.

(59) Ibid., 49. (60) Ibid., 61. (61) Ibid., 64.